

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 24 septembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	13 septembre 2024	17 septembre 2024

N° délibération	Objet
2024-064	Marché n°2024-1 - Etude du schéma de sécurisation intercommunal en eau potable

Le 24 septembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

- BERRIEN** : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOLAZEC :
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Claude MOREL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, André PAUL à Georges MORVAN

Excusés : Anne ROLLAND, Thiphaine BODENEZ, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Claude MOREL

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°

Arnaud Cozien rappelle que pour la réalisation du schéma de sécurisation intercommunal en eau potable, une consultation a été lancée par Monts d'Arrée communauté qui s'est achevée le 10 juillet.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240924-2024064-DE

Cette étude est inscrite dans le cadre de l'accord de résilience avec une dépense prévisionnelle de 100 000 € H.T., elle est subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.
Une seule entreprise a répondu dans ce cadre. Il s'agit du groupement SBEA (mandataire) et du co-traitant Coopérative Astrolabe/Conscilo qui a été audité en août.

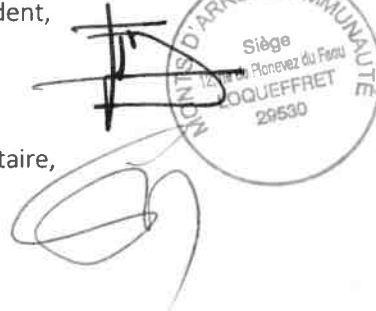
L'offre de SBEA/Astrolabe/Conscilo s'élève à 78 800 € H.T. et répond au cahier des charges.
Au vu de l'analyse réalisée il est proposé de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- D'attribuer le marché à SBEA/Astolabe/Conscilo pour un montant de 78.800 € H.T.
- D'autoriser le président à signer et exécuter le marché précité

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 26 septembre 2024